



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 114219

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la dyspraxie. La dyspraxie est un handicap qui touche de 3 % à 6 % des enfants. Il existe plusieurs thérapies qui permettent à ces enfants de poursuivre leur scolarité. Mais il est essentiel que le diagnostic soit précoce. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de lui permettre la pose de ce diagnostic.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114219

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13516